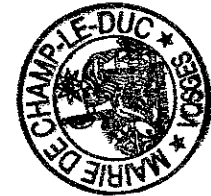


P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 11 décembre 2009
Le Maire



PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

■ Commune de CHAMP-LE-DUC

Synthèse du diagnostic socio-économique

LA DEMOGRAPHIE

- Une population en constante progression depuis 1975 atteignant 562 habitants en 2005 (soit une augmentation de 14,5% depuis 1999).
- La population communale rassemblant 4% de la population cantonale.
- Forte augmentation du nombre de ménages avec un nombre moyen de personnes par ménage de 2,6.
- Une population vieillissante.

LE LOGEMENT

- Une progression élevée du parc de logements (en 30 ans, augmentation de 40%).
- Forte représentation des résidences principales, constituant en moyenne 92% du parc.
- Un faible taux de résidences secondaires (3% du parc de logements en 2005).
- Un taux de vacance qui ne cesse de diminuer depuis 1975 (7% en 1975 et 3% en 2005).
- Un parc de logements d'ancienneté moyenne : 31% de logements construits avant 1949, 31% entre 1949 et 1974 et 13% de constructions édifiées après 1990.

ECONOMIE et ACTIVITES

- Un taux de chômage inférieur à celui observé à l'échelle du canton de Bruyères.
- Un taux d'activités supérieur à celui observé à l'échelle du canton de Bruyères.
- L'activité agricole régresse sur la commune, les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune ne sont plus que 3.
- Une activité commerciale et artisanale dynamique qui s'articule autour de 11 artisans, commerces et entreprises artisanales.

LES EQUIPEMENTS

- Un niveau d'équipement faible, caractéristique d'une commune rurale.

Synthèse du diagnostic paysager et urbain

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Un territoire bien desservi et proche de son chef-lieu de canton, Bruyères.
- Une topographie variée : située dans une zone de moyenne montagne, Champ-le-Duc occupe un élargissement de la vallée de la Vologne.
- Un réseau hydrographique structurant le paysage (la Vologne, la Lizerne).
- Un cadre environnemental et paysager de qualité.

LE GRAND PAYSAGE

- Des paysages largement ouverts.
- Un environnement naturel principalement constitué de prairies permanentes ou temporaires.

LA STRUCTURE BATIE

- Un tracé viaire composé d'une voie principale desservant les deux secteurs de l'ancien village ainsi que les lotissements récents. Des voies secondaires permettent d'accéder aux constructions nouvelles et aux fermes.
- Un tissu urbain résultant de deux périodes : le vieux village et l'urbanisation récente.
- Le bâti se présente sous trois formes : un habitat très aggloméré sur le bourg ancien, un habitat pavillonnaire récent avec une densité moyenne et des constructions éparses.

A partir de ces constats, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de cinq grands thèmes :

- UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL MAITRISE ET COHERENT
- LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
- LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS
- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE
- LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur commune.

PRINCIPES	ORIENTATIONS
UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL MAITRISE ET COHERENT	Dégager des secteurs d'extension en liaison avec le bâti existant, sous forme de greffe urbaine et non d'étirement urbain. Offrir un développement résidentiel maîtrisé et contenu. Hierarchiser dans le temps et dans l'espace les secteurs d'extension. Veiller à une bonne harmonie avec le bourg et une bonne intégration dans le paysage. Permettre l'extension de l'école afin de pouvoir accueillir une population nouvelle.
LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES	Permettre la pérennité des activités existantes. Créer un potentiel d'accueil à court terme pour les activités économiques et artisanales.
LA VALORISATION DE L'OFFRE DE LOISIRS	Maintenir la zone de loisirs existante. Permettre le développement de la zone de loisirs.

PRINCIPES	ORIENTATIONS
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE	Prendre en compte la sensibilité paysagère des espaces ouverts. Respecter les zones humides, voire inondables en cantonnant l'urbanisation en dehors de ce périmètre. Préserver le cadre environnemental et paysager et mettre en valeur un environnement naturel de qualité. Limiter l'espace agricole constructible en tenant compte des contraintes environnementales. Mettre en valeur le petit patrimoine local (fontaine, calvaire, ...).
LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE	Maintenir l'activité agricole qui marque le paysage. Garantir la gestion des espaces ouverts au travers la vitalité du monde agricole et son rôle dans l'entretien des paysages, en maintenant l'activité agricole.

Les Grandes Orientations d'Urbanisme

